



Inacceptable

(Par Charles Allen)

La commission scolaire devra bientôt présenter son plan de réduction du personnel administratif à la ministre responsable. En effet, d'ici 2013, les organismes scolaires devront diminuer leurs dépenses administratives **d'au moins 10%**. Pour ce faire, les effectifs du personnel administratif devront être réduits en privilégiant le non-remplacement **d'un départ à la retraite sur deux**. Nous nous opposons à ce plan de réduction des dépenses prévu par la loi 100. Il est tout à fait illusoire de prétendre que le personnel administratif peut être coupé sans qu'il en résulte des incidences sur les services à rendre au public et sur notre qualité de travail.

Quand un ministre des finances se permet de dire que : « *Tous les jeunes qui rentrent en poste sont complètement autonomes sur le plan de l'informatique, sur le plan de l'Internet, etc. Quand une personne de soutien quitte, une secrétaire qui à 60 ans s'en va à la retraite, en général, on est capable de faire fonctionner le ministère. On en remplace 0 sur 2 dans certaines catégories. Il faut gérer au 21^e siècle!* », il ne faut pas se surprendre que des torchons comme la loi 100 soient adoptés. Il a totalement manqué de respect envers le personnel administratif de l'état et il serait peut-être temps pour lui de retourner sur les bancs d'école pour y parfaire... son éducation!

Cette loi obligera aussi la commission scolaire à sabrer les budgets de perfectionnement alors que nous en avons un grand besoin. Nous avons d'ailleurs obtenu une hausse de ces budgets lors de la ronde de négociation de 2005

alors que, tant du côté syndical que patronal, tous reconnaissent la nécessité de la formation continue. La CSDM demande continuellement du personnel avec des formations de plus en plus pointues afin que celui-ci soit plus performant et plus efficace, et ce, même pour les personnes temporaires. Quelles seront les solutions de rechange si les budgets de perfectionnement sont amputés?

La dernière ronde de négociation a permis des gains substantiels pour les enseignants en regard du ratio « élèves/enseignant ». La théorie des vases communicants nous semble être celle employée par le gouvernement : venir chercher l'argent nécessaire à cette réduction du nombre d'élèves par classe en réduisant les services administratifs, le tout s'équilibrant sur notre dos.

La commission scolaire n'est pas novice en matière de coupures. Elle sait très bien comment faire, elle n'a pas besoin qu'une loi vienne lui dire « qui et où ». Surtout que dans cette loi, on ne tient pas compte des particularités des milieux.

Il est odieux de vouloir encore une fois couper parmi les gens qui, à mon sens, sont essentiels au maintien des services administratifs, mais qui malheureusement travaillent dans l'ombre à l'intérieur du système éducatif. Nous attendons maintenant avec inquiétude le plan de réduction que proposera la commission scolaire. Saura-t-elle être plus respectueuse que le ministre des Finances?



Événements importants Octobre 2010

- 11 Congé Fête de l'Action de grâce
- 12 au Semaine de la
- 17 marche mondiale des femmes
- 14 Jour de paie
- 21-22 Secteur scolaire
- 28 Jour de paie
- 24 au Semaine nationale de la santé et
- 30 sécurité au travail

Syndicat local et négociations sectorielles

(par Michel Picard)

L'an dernier, une série d'articles est parue dans le journal Ensemble où l'on vous expliquait la place de l'APPA à l'intérieur de la CSN. Vous y avez appris que votre association n'est que l'un des 37 syndicats qui composent le Secteur scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) qui, elle, en compte 384 (55 700 membres).

Avant le début des dernières négociations, l'APPA avait pris soin de consulter ses membres quant aux revendications que ces derniers souhaitaient voir apparaître dans le cahier des demandes du Secteur scolaire. Ces rencontres de consultation, qui ont eu lieu par secteur d'activités au printemps 2009, ont permis de cibler vos demandes. C'est ici qu'une mésentente s'est installée, car il est faux de croire que la liste des demandes des membres de l'APPA a été déposée directement sur la table de négociation du CPNCF /Secteur scolaire.

Vos revendications ont été additionnées à celles des 36 autres syndicats composant le Secteur scolaire et le Comité exécutif de cette instance a retenu et ciblé une quarantaine de ces demandes parmi toutes celles qu'il avait reçues. Lors d'une assemblée subséquente du Secteur scolaire, les représentants syndicaux ont eu à débattre des choix effectués et des points qu'ils souhaitaient voir réapparaître dans le cahier de demandes. Vos représentants ont fait comme ceux des autres syndicats : ils ont prêché pour leur paroisse.

Chaque demande a été expliquée, débattue et votée. Vos représentants de l'APPA ont dû intervenir à plusieurs reprises en faveur des demandes que vous leur aviez transmises. Mais on ne peut gagner toutes les batailles et certaines de vos revendications n'ont pas été retenues. Et même celles qui l'ont été par le Conseil du Secteur scolaire n'ont pas toutes été maintenues lors des rencontres avec les représentants de la partie patronale (CPNCF), car dans toutes négociations, il y a le jeu du « donnant donnant ».

L'entente de principe sectorielle qui vous a été présentée en assemblée générale en septembre dernier était la résultante des heures de négociation qui ont eu lieu entre le Secteur scolaire et le CPNCF. Lors de cette assemblée, plusieurs d'entre vous ont manifesté leur mécontentement quant à l'absence d'entente sur des points qui les touchaient particulièrement (prime, nouvelles classes d'emploi...) et c'est tout à fait normal. Mais maintenant, on fait quoi?

On se retrouve les manches et on reprend ces demandes en vue de les présenter à nouveau lors d'une prochaine ronde de négociation en prenant bien soin d'affûter nos armes pour cette éventualité. L'Exécutif est prêt à chapeauter et soutenir des groupes qui souhaiteront s'investir dans l'élaboration de tels dossiers, car c'est sur ces derniers que pourront s'appuyer vos représentants lorsque viendra le temps de rédiger un nouveau cahier de demandes.



Cartes de membre

(Par Jocelyn Sergerie)

Très prochainement, l'APPA procédera à un nouvel envoi postal de cartes de membres, au domicile des personnes nouvellement embauchées depuis octobre 2009, ainsi que pour les membres qui en ont fait la demande au

cours de la dernière année scolaire. Si vous n'avez pas reçu votre carte de membre plastifiée en octobre 2009 ou si vous l'avez malencontreusement égarée, il n'est pas trop tard pour nous en aviser afin que nous ajoutions votre

nom à la liste d'envoi. Pour faire la demande, vous n'avez qu'à téléphoner au secrétariat de l'APPA au (514) 254-3503.

Une nouvelle convention collective Adoptée par les membres de l'APPA

(Par Alain Dubois)

Jour sombre et funeste pour certains ou jour heureux et joyeux pour d'autres, le 15 septembre dernier s'est tenue l'Assemblée générale d'accréditation CSDM à laquelle tous les membres de l'APPA étaient conviés. Le point principal à l'ordre du jour était la tenue de scrutins (votes secrets) sur les ententes de principe des différentes tables de négociation, soit la table centrale, la table sectorielle et les conditions particulières de l'APPA.

Histoire de bien vous informer sur le sujet, la table centrale est celle qui traite de tout ce qui a une incidence monétaire telle que les augmentations salariales et le fonds de pension. La table sectorielle, elle, parle plutôt des avantages reliés à notre travail, soit les journées de maladie, les vacances, les horaires de travail et bien plus encore. Les conditions particulières de l'APPA touchent des sujets qui nous concernent directement à la CSDM et non au niveau national, reflétant ainsi nos réalités à nous.

Une présentation multimédia a été projetée sur grand écran afin de tracer les grandes lignes des trois ententes de principes aux quelques 180 membres présents (ce qui représente 3,6 % des membres de l'APPA). Ces derniers ont par la suite voté en faveur des ententes. Le tout a été adopté avec un taux d'environ 90 % pour chacune des 3 ententes. Cela veut donc tout simplement dire que si vous n'êtes pas venu voter ce soir-là, vous nous avez donné le mandat de signer la prochaine convention collective.

Deux invités spéciaux ont répondu à notre invitation, soit Mme Diane Lafrenière, secrétaire du Secteur scolaire, membre du comité de négociation et vice-présidente du secteur service de garde à l'APPA, ainsi que M. Serge LaVergne, conseiller syndical de la FEESP-CSN, affecté à l'APPA. Nous tenons grandement à les remercier de leur présence et d'avoir su nous présenter clairement et simplement les deux ententes de principes.

Merci à l'Exécutif et aux membres du Bureau qui ont encore une fois donné de leur temps par leur implication et, bien sûr, à vous tous qui avez été présents lors de cette soirée des plus importantes pour vos conditions de travail.

Ah oui! Je ne saurais passer outre, un autre gros gros merci, aux comités de négociation qui ont travaillé d'arrache-pied et dans des conditions vraiment pas évidentes lors de ces négociations.

Au moment d'écrire ces lignes, nous apprenions que trois des quatre fédérations du secteur public de la CSN ont déjà obtenu les majorités requises pour entériner les ententes de principe intervenues en début d'été, dont la nôtre (FEESP-CSN).

Journée nationale du personnel de soutien

(Par Nicole Payeur)

C'est effectivement le 29 septembre dernier que se tenait la 4e édition de la Journée nationale du personnel de soutien. Cet événement a eu lieu au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal où se déroulait *La Magie des lanternes*. Cette activité, organisée par votre syndicat, se voulait un événement qui soit une marque de reconnaissance du travail, du professionnalisme et de l'engagement de ses membres dans

l'exécution quotidienne du travail à la CSDM. La participation de plus de 300 membres nous permet de constater votre engouement pour cette journée.

Cette journée qui nous est dédiée sert à souligner l'importance du personnel de soutien dans le monde de l'éducation. Votre apport quotidien fait en sorte que cette grande machine qu'est la Commission scolaire de

Montréal tourne rondement, et ce, pour le bien-être de la population étudiante. Nous avons été heureux de vous y accueillir en grand nombre. Il est primordial de démontrer la place importante qu'est la nôtre et le respect dû à notre tâche. Puisqu'une image vaut mille mots, vous pouvez aller voir les photos qui ont été prises lors de cette soirée sur le site de l'APPA.

Marche mondiale des femmes

(par Lise Champagne)

La Marche mondiale des femmes 2010 a débuté le 8 mars et se terminera le 17 octobre lors d'un grand rassemblement qui aura lieu à Rimouski. C'est la troisième fois qu'un tel événement a lieu au niveau mondial.

Différentes activités auront lieu tout au long de la semaine du 12 au 17 octobre dans les différentes régions de la province.

Les principales revendications de ces marches sont les suivants :

1. Autonomie économique des femmes
2. Bien commun et accès aux ressources
3. Violence envers les femmes
4. Paix et démilitarisation
5. Revendication des femmes autochtones du Québec.



Vous pouvez consulter les sites internet suivants afin de vous conscientiser aux thèmes et aux actions émises tout au long de cette semaine et aussi sur l'historique de tous ces événements :

<http://www.info-reference.qc.ca/>

<http://www.tgfm.org/>

<http://www.ffq.qc.ca/>

<http://www.marchemondialesdesfemmes.org>



Légendes CSDMiennes

(Par Michel Picard)

Lors de la paie du 13 mai, je me suis rendu compte qu'il me manquait des heures. Après des discussions avec mon employeur qui se sont éternisées dans le temps, ce dernier refuse de reconnaître mes heures manquantes et nous sommes maintenant le 30 juin. Selon la convention collective, j'avais 30

jours ouvrables, à partir de la date de connaissance de l'événement, pour soumettre un grief. Comme nous en sommes à la 31^e journée, il est trop tard...

Vrai ou faux? Faux! À l'article A-10.00 des Conditions particulières APPA, il est stipulé qu'il y a

« suspension des délais de production de grief pour la période estivale », du 24 juin au premier lundi de septembre inclusivement. Il n'y a donc que 28 jours d'écoulés depuis la connaissance de l'événement et j'ai donc jusqu'au 8 septembre pour déposer mon grief!

Changement d'adresse

(Par Jocelyn Sergerie)

Vous avez déménagé, avez changé de numéro de téléphone ou même d'adresse courriel? Il est important que vous en avisiez la CSDM, le plus rapidement possible, afin que

celle-ci puisse nous transmettre l'information pour la mise à jour de nos dossiers. Vous n'avez qu'à transmettre vos nouvelles coordonnées à la personne responsable de la paie de

votre lieu de travail pour que celle-ci puisse mettre à jour ces informations dans le système Paie GRH. Rien de plus simple et merci de votre collaboration!



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca